

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 décembre 2021

**Rapporteur :
Monsieur Bernard KALONN**

N° 26

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 15/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2021 (accusé de réception du 14/12/2021)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Association Espace Associatif / frais de la maison des Associations Waldeck Rousseau
Subvention 2021**

Dans le cadre de la gestion d'espaces identifiés de la Maison des Associations Waldeck Rousseau par l'Espace Associatif (les parties communes et les bureaux partagés), la ville de Quimper accompagne financièrement l'association pour les frais d'entretien et les fluides sur présentation des factures.

L'espace associatif occupe la Maison des associations Waldeck Rousseau et gère les espaces mutualisés et des bureaux partagés.

La ville participe financièrement pour couvrir les frais d'entretien des locaux et les frais liés aux fluides des parties mutualisées qui représentent 700m2 du bâtiment et ce sur la base des factures présentées par l'association.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

1 - à verser une subvention de participation aux fluides d'un montant de 15 843,13€ correspondant aux factures présentées (Imputation budgétaire : 422.6574.710.7102) ;

2 - à signer l'avenant financier correspondant.